

Présentation Ecole Municipale des Sports d'Amancy

Une école pour faire découvrir aux enfants une multitude d'activités sportives

Vous cherchez une activité physique et sportive pour votre enfant âgé entre 6 et 10 ans, dans un esprit de découverte et sans contrainte de compétition ?

L'école municipale des sports d'Amancy (EMS) est un service géré par le Service Animation Jeunesse et Sport (SAJS) de la commune qui vous propose une multitude d'activités physiques et sportives.

Deux séances hebdomadaires sont proposées en fonction des âges des enfants

Chaque classe d'âge bénéficie de deux séances hebdomadaires après l'école de 16h30 à 18h30. Les classes d'âge sont coupées comme suit : CP/CE1 et CE2/CM

Un panel d'activités physiques et sportives large et varié

Les activités physiques et sportives sont proposées sous forme ludique. L'EMS est une véritable passerelle entre le sport en club et l'éducation sportive scolaire. Vos enfants pourront découvrir :

- Des sports collectifs (basket, hand-ball, rugby...)
- Des sports de raquettes (tennis de table, badminton...)
- Des sports de pleine nature (vélo, roller, randonnée thématifiée, trail, escalade...)
- Des sports de combat (jeux d'opposition, judo, boxe...)

Un encadrement fait par des professionnels du sport pour vos enfants

Les contenus pédagogiques seront mis en place par des éducateurs sportifs expérimentés et diplômés d'Etat. Ils contribueront au développement des habilités motrices et cognitives de vos enfants tout en leur proposant un cadre strict et règlementé.

Des modalités d'inscription et de prise en charge simple et fluide

Les inscriptions se feront exclusivement sur le portail famille en fonction des places disponibles. Une inscription administrative (fiche sanitaire, quotient familial...) au SAJS sera OBLIGATOIRE pour toute participation à l'EMS.

Vous serez avisé par mail en amont, du programme d'activités et des jours d'inscription. L'inscription se fait par période (de vacances à vacances).

Exemple : Tous les lundis il y a une activité « roller » proposée sur la période. L'enfant s'engage à venir tous les lundis (entre 6 et 8 séances) afin d'avoir une continuité pédagogique dans les apprentissages.

Une prise en charge dès la sortie des classes sera effectuée par le personnel encadrant. Un temps libre sera proposé pour que les enfants aient le temps de prendre leur goûter et se changer. S'en suivra l'activité choisie qui se pratiquera sur place ou à l'extérieur. Vous pourrez récupérer votre enfant entre 18h15 et 18h30.

Des modalités d'annulation cohérentes

L'enfant s'engage, sur la période inscrite, à venir à chaque séance. Néanmoins, en cas de contraintes majeures et sur justificatif (rdv médical, maladie ou cas de force majeure) l'enfant sera excusé et sa séance remboursée. Il conviendra de prévenir le responsable de service de son absence. Dans le cas contraire, la séance sera facturée normalement.

Une tarification adaptée pour tous

L'EMS est un service non obligatoire, géré et proposé par le Service Animation Jeunesse et Sport de la commune d'Amancy. Les enfants sont pris en charge par des éducateurs sportifs diplômés d'état dans des conditions d'apprentissage optimum. Ce service engage des coûts supplémentaires pour la commune (transport, matériels sportifs, infrastructure, personnel...).

Voici les tarifs pour 2h d'activité en fonction des quotients familiaux :

QF 1 entre 0 et 800	6€/séance*
QF 2 entre 800 et 1600	7€/séance
QF 3 entre 1600 et 2200	8€/séance
QF 4 entre 2200 et 3000	9€/séance
QF 5 supérieur à 3000	10€/séance

*la séance correspond à 2h d'activité, goûter compris.